



M E T P A R K

|                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Date de télétransmission : | 6 octobre 2025                    |
| Date de retour de l'acte : | 6 octobre 2025                    |
| Identifiant de l'acte :    | 033-453335069-20251003-884-DE-1-1 |

## CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

**Etaient excusées et représentées :**

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

**La séance est ouverte**

### **Affaire 2025/05/03P**

#### **Mise en affectation des escaliers du parc de stationnement PEY-BERLAND**

Afin de permettre une gestion plus sécurisée des cages d'escaliers et escaliers desservant le parc de stationnement PEY-BERLAND, il a été acté, après de longues discussions, que ces derniers appartenant par fraction aux co-propriétaires de l'ensemble immobilier Saint-Christoly sous gestion de l'AFUL Saint-Christoly, devaient être pris en charge par le gestionnaire du parking public METPARK.

Dans ce contexte, il a été arrêté le principe d'une cession à l'euro symbolique à BORDEAUX METROPOLE, propriétaire du parking public, des volumes d'escaliers afin que cette dernière les remette concomitamment en affectation à la Régie.

Par délibération du 26 septembre 2025, le conseil de BORDEAUX METROPOLE a décidé de mettre en affectation à METPARK, dès leur acquisition, les parties de cages d'escaliers et escaliers desservant le parking public PEY-BERLAND.

Il convient par la présente délibération d'acter cette mise en affectation.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser monsieur le directeur général à constater la mise en affectation à METPARK des cages d'escaliers et escaliers desservant le parc de stationnement PEY-BERLAND.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025**

**Pour expédition conforme**

Président

Christophe DUPRAT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' and 'D' followed by a horizontal line.